

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE**

**DU MERCREDI 14 MAI 2025
À 18h00**

Salle Plénière de la Communauté de communes Rives de Moselle

Sous la présidence de Monsieur Julien FREYBURGER

Présents :

M. FREYBURGER Julien, Président
M. SADOCCO Rémy, 2^{ème} Vice-Président
Mme LAPOIRIE Catherine, 4^{ème} Vice-Présidente
M. JACQUES Marcel, 5^{ème} Vice-Président
Mme MELON Ghislaine, 6^{ème} Vice-Présidente
M. HOZE Michel, 9^{ème} Vice-Président

Absents excusés :

Mme ROMILLY Valérie, 1^{ère} Vice-Présidente
M. ABATE Patrick, 3^{ème} Vice-Président
M. WAGNER Philippe, 7^{ème} Vice-Président
M. OCTAVE Henri, 8^{me} Vice-Président

Secrétaire de séance :

Mme LAPOIRIE Catherine, 4^{ème} Vice-Présidente

Assistaient également à la séance, sans droit de vote :

HESS Pierre, Directeur Général des Services
TOCCO Robert, Directeur du Pôle Ressources
NIEDZIELSKI Yannick, Directeur du Pôle Développement Territorial
STECKMANN Michael, Directeur de la Communication et des Relations Institutionnelles
BOUTTER Lionel, Chef de service Cycle de l'Eau

GRAYA Sonia, Secrétaire des assemblées

I _ Décisions en application de la délégation au bureau

AFFAIRES GENERALES

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 23 avril 2025

ACHATS PUBLICS

3. Réalisation d'un réseau de pistes cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes
Mandat d'études préalables
SPL Rives de Moselle Développement
4. Marché de transfert des effluents en rive gauche et droite de la Moselle
Lot n° 2 – Poste de refoulement « Auchan » - Génie civil et électromécanique
Avenant n°1

DEVELOPPEMENT DURABLE

5. Frelon asiatique – Convention de partenariat avec l'association FONIA

INFORMATIONS

6. Informations

NUMERO	INTITULE DECISION	ADOPTION	CONDITION
01	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	Adopté	Unanimité
02	Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 23 avril 2025	Adopté	Unanimité
03	Réalisation d'un réseau de pistes cyclables sur le territoire de la Communauté de Communes Mandat d'études préalables SPL Rives de Moselle Développement	Adopté	Unanimité
04	Marché de transfert des effluents en rive gauche et droite de la Moselle Lot n° 2 – Poste de refoulement « Auchan » - Génie civil et électromécanique Avenant n°1	Adopté	Unanimité
05	Frelon asiatique – Convention de partenariat avec l'association FONIA	Adopté	Unanimité

Monsieur FREYBURGER ouvre la séance à 18h10.

POINT 01 : DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORT

Au début de chacune de ses séances, le Bureau Communautaire, sur proposition du Président, désigne un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux décisions.

Le secrétaire de séance assiste le Président pour la vérification du quorum et contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de nommer Madame Catherine LAPOIRIE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT 02 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 AVRIL 2025

RAPPORT

Aucune observation, ni écrite, ni orale n'ayant été formulée, et après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le procès-verbal du Bureau Communautaire du 23 avril 2025.

POINT 03 : RÉALISATION D'UN RESEAU DE PISTES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNANAUTE DE COMMUNES – MANDAT D'ETUDES PRÉALABLES SPL RIVES DE MOSELLE DEVELOPPEMENT

RAPPORT

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités douces, la Rives de Moselle envisage de densifier le maillage cyclable existant, afin d'accroître son potentiel d'usage et de renforcer les continuités avec le réseau actuel.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière de cette opération lui permettant de se prononcer sur son opportunité, Rives de Moselle doit engager des études préalables approfondies sur plusieurs itinéraires afin de préciser les futurs aménagements à réaliser, le planning d'exécution et le coût prévisionnel des travaux, notamment sur les trois itinéraires suivants :

- 1°) Mondelange – Amnéville,
- 2°) Ay-sur-Moselle – Talange,
- 3°) Maizières-lès-Metz – Hauconcourt.

Il est proposé de confier lesdites études à la SPL Rives de Moselle Développement dont Rives de Moselle est actionnaire.

Le mandat d'études soumis à l'approbation du Bureau Communautaire vise à confier à la SPL la représentation de Rives de Moselle pour l'accomplissement en son nom et pour son compte de tous les actes juridiques nécessaires, en vue de faire réaliser lesdites études dont l'enveloppe prévisionnelle est évaluée à 254 000 Euros HT. À cela s'ajoute, la rémunération sollicitée par la SPL qui s'établit à 71 850 Euros HT.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :
(*M. Jacques, Président de la SPL Rives de Moselle Développement ne prend pas part au vote*)

ACCEPTE le projet de mandat d'études.

AUTORISE le Président à signer le mandat d'études ainsi que toutes les pièces qui s'y rattachent.

POINT 04 : MARCHÉ DE TRANSFERT DES EFFLUENTS EN RIVE GAUCHE ET DROITE DE LA MOSELLE

LOT N° 2 – POSTE DE REFOULEMENT « AUCHAN » - GENIE CIVIL ET ELECTROMECHANIQUE - AVENANT 1

RAPPORT

Dans le cadre du programme de travaux d'assainissement lié au transfert des effluents « Rive Gauche », un marché de travaux a été signé le 15 avril 2024 avec le groupement SA SADE-CGTH / PERRIER SAS pour la réalisation du poste de refoulement « Auchan » (Génie civil et électromécanique). Le montant initial du marché était de 1 658 148 € HT.

Afin de prendre en compte un certain nombre de modifications du marché initial, un projet d'avenant est proposé à l'approbation du bureau communautaire dont l'objet est l'intégration de prix nouveaux, d'une remise commerciale et d'une prolongation de délai de 23 semaines.

Les prix nouveaux concernent :

- La mise en place d'un groupe électrogène de 130 kVA dans le local existant et intégration des équipements du bassin dans la nouvelle armoire de commande pour un montant de **73 675,00 € HT**
- La fourniture et la mise en place d'un détecteur 4 gaz pour un montant de **9 810,00 € HT**
- La fourniture et mise en place d'un réservoir d'air comprimé de 500 L pour un montant de **5 180,00 € HT**
- La fourniture et mise en place d'un by-pass du dégrilleur automatique pour un montant de **8 260,00 € HT**
- Les travaux d'agrandissement de la porte du local existant pour un montant de **5 928,49 € HT**

La remise commerciale correspond à un montant de **7 853,49 € HT**

L'avenant intègre également une prolongation de délai de 23 semaines. Elle se justifie notamment par la prise en compte d'intempéries, d'aléas de chantier et par l'intégration de délais pour la réalisation de prestations supplémentaires (groupe électrogène, modification du bâtiment existant, by-pass de dégrilleur...).

DECISION

VU le projet d'avenant n° 1 au marché de travaux d'un montant de 95 000.00 Euros HT, portant le marché de Euros 1 658 148 €HT à 1 753 148.00 Euros HT, soit une hausse globale de 5,73 %,
VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 14 mai 2025 ;

VU la délibération du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

ACCEPTE le projet d'avenant n° 1 en découlant :

- portant le montant du marché à 1 753 148.00 Euros HT,
- prolongeant la durée du marché de 23 semaines.

AUTORISE la SPL Rives de Moselle Développement, en application du mandat d'études confié, à signer l'avenant n° 1 avec le Groupement SA SADE-CGTH / PERRIER SAS.

POINT 05 : FRELON ASIATIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION FONIA

RAPPORT

Rives de Moselle souhaite participer à la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire intercommunal, dans le cadre de ses actions pour la préservation de la biodiversité et de la santé des populations.

L'association FONIA (Focus Nature d'Ici et d'Ailleurs), située à Norroy-le-Veneur, peut intervenir sur cette problématique par la mise en place et le suivi de pièges spécifiques au frelon asiatique, et par la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication.

Pour une première action sur le territoire intercommunal, Rives de Moselle a identifié la voie verte dénommée Boucle des Coteaux, traversant les communes de Norroy-le-Veneur, Plesnois, Fèves et Semécourt.

L'association FONIA est en mesure de réaliser 2 sessions de piégeage du frelon asiatique, couvrant 2 périodes du cycle de vie de l'espèce, à savoir : la période de reproduction de l'insecte entre septembre et novembre (mâles et futures fondatrices fécondées), puis la période de fondation de mars à mai (reines fondatrices).

Sur la base de l'estimatif tarifaire en annexe, le dispositif comprend :

- la mise en place et le suivi du dispositif de piégeage du frelon asiatique sur les secteurs définis, estimés à :
 - o Pour la réalisation de 50 pièges sélectifs pour le frelon asiatique (1 piège tous les 200 mètres) : un montant de 300 € (fabrication, attache de fixation et bocal) ;
 - o Pour la préparation du mélange attractif, soit 5 litres par semaine, sur 2 périodes de 9 semaines : un montant de 342 € ;
 - o Pour les frais de déplacement sur 2 périodes de 9 semaines, soit 2 x 81 km : un montant de 110 € ;
- la réalisation d'actions de sensibilisation dans l'année :
 - Pour les pièges : supports de communication pour un montant de 20 € ;
 - Pour les présentations et stands d'information : supports de communication pour un montant de 200 €.

Pour permettre la réalisation de ce dispositif, il est proposé au Bureau communautaire de mettre en place une convention de partenariat sur une période de 1 an et 3 mois et d'apporter une subvention de 1 000 € à l'association FONIA. Le projet de convention est annexé.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place des actions visant à participer à la lutte contre le frelon asiatique sur le territoire intercommunal ;

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec l'association FONIA, comprenant une subvention de 1 000 €, pour la mise en place et le suivi d'un dispositif de piégeage du frelon asiatique sur la voie verte dénommée Boucle des Coteaux, et la réalisation d'actions de sensibilisation.

POINT 06 : INFORMATIONS

Monsieur FREYBURGER précise qu'il n'y a aucune information particulière à porter à connaissance de l'assemblée.

La séance est levée à 18H40